

Royan, le 7 octobre 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/CC/EG

Monsieur Damien LEBEHREC

Président

COMPAGNIE REMUE MENAGE

50 avenue Pierre Sémard
94200 IVRY-SUR-SEINE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4249 0

Objet : Avenant n°1 au Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle
conclu entre la Ville de ROYAN et la COMPAGNIE REMUE MENAGE

Monsieur le Président

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'Avenant n°1 au contrat de cession désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et la COMPAGNIE REMUE MENAGE.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J./1

*Exp. en RAR
le 08.10.2021*

En provenance de :

~~Compagnie RETIVE NE VAGE
50 avenue Pierre Semard
81200 YVRY-SUR-SEINE~~

SGR2 V25 MSR 2A 19-1160103 09-20



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR :

AR 2C 162 189 4249 0



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

Signature
(préciser le nom et le titre
du mandataire)

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agrément n° C803

Ville de Royan
Hôtel de ville

SJ

(B21.511)

50 avenue de Pencaillac

17205 ROYAN Cedex



D 21.511

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU 12 décembre 2020

Entre les soussignés :

La Compagnie Remue-Ménage

Siège social : 50 avenue Pierre Sémard 94200 Ivry-sur-Seine

Tél. : 01 58 46 28 45 Port : 06 85 83 44 47

N Siret : 44928282100049 ape/nef : 9001Z n° licences : n° licences : **PLATESV-R-2021-000238 et PLATESV-R-2021-000239**

Association loi 1901, pour la création, la diffusion et la promotion de projets artistiques

Représentée par **Lebeherc Damien** en sa qualité de **Président**

Ci-après dénommé **le Producteur**

ET

La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac – CS n° 80218 – 17205 ROYAN CEDEX

Téléphone : 0546395656

N° S.I.R.E.T. : 2117030600013

Code APE : 751 A

N° de Licence : Catégorie de licence : 1 (salle Jean Gabin) PLATESV-D-2021-005035

PLATESV-D-2021-005038 Catégorie de licence : 2

PLATESV-D-2021-005036 Catégorie de licence : 3

Représentée par Patrick MARENCO en sa qualité de Maire de Royan

Ci-après dénommé **l'Organisateur**

Article 1 – Objet

Suite à l'interdiction de rassemblement dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, cet avenant au contrat de cession vient préciser la date du report des spectacles déambulatoires

« **L'Envol** » et « **la Parade Amoureuse** ». Initialement prévu pour la ville de Royan le 12 décembre 2020 pour un montant de 16 286,56 € TTC

L'Organisateur et le Producteur se sont mis d'accord à l'amiable pour que la manifestation ait finalement lieu le 11 décembre 2021.

Une avance de 50 % - facture N° 20- 049 d'un montant de 8 143,28 € TTC a été versée pour réservation par **La Ville de Royan – cette somme sera déduite de la facture de solde Solde à régler d'un montant de 8 143,28 € TTC**

Toutes les autres modalités fixées par le contrat initial restent inchangées.

Fait le **11 janvier 2021** à Ivry sur Seine.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

L'ORGANISATEUR

LE PRODUCTEUR

07 OCT. 2021

Pour le Maire, par délégation

Le Premier Adjoint



Didier SIMONNET



Compagnie Remue Ménage
50 AVENUE P SEMARD
94200 IVRY / SEINE
SIRET 44928282100049

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

